

Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H)

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H
Projet de renaturation de la compagnie nationale du Rhône (CNR) dans le cadre de la
réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône
sur les communes de Feyzin, Irigny et Vernaison**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du jeudi 2 novembre 2023 à 9 heures au lundi 4 décembre 2023 à 16 heures

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 2 octobre 2023, le Président de la Métropole de Lyon a décidé de procéder à une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon concernant un projet de renaturation de la compagnie nationale du Rhône (CNR) dans le cadre de la réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône sur le territoire des communes de Feyzin, Irigny et Vernaison, pour une durée de 33 jours consécutifs, à partir du jeudi 2 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 4 décembre 2023 à 16h00.

Le projet s'étend sur les communes de Feyzin, d'Irigny et de Vernaison.

Il est localisé sur 3 sites :

- Le site de l'étang Guinet : localisé en rive gauche du Rhône sur la commune de Feyzin, sur des terrains communaux
- Le site d'Irigny : localisé en rive droite du Vieux Rhône sur la commune d'Irigny ; il est traversé par le ruisseau de la Mouche;
- Le site de Ciselande – Jarricot : localisé en rive droite du Vieux-Rhône sur les communes d'Irigny et de Vernaison; il comprend l'ensemble des anciennes îles de Ciselande, Jarricot et Tabard ainsi que les îlons du même nom.

Ce projet est un chantier de restauration d'une zone particulièrement anthropisée dont les aménagements du XIXème siècle ont amplifié l'artificialisation du Rhône, court-circuité à la suite de la construction du barrage de Pierre-Bénite au début des années 1960.

Le projet s'inscrit dans la continuité des opérations réalisées dans la vallée du Rhône sur différents territoires (Cornas en Ardèche ou la réserve naturelle de la Platière, Isère et Ardèche).

Le projet est à vocation environnementale : son objectif est l'amélioration des fonctionnalités écologiques et sédimentaires du Rhône sud de Lyon.

Le projet de renaturation nécessite au préalable l'abattage d'environ 2 600 arbres et donc la suppression estimée à 3.2 ha d'espaces boisés classés, situés pour 1.8 ha sur la ville d'Irigny, pour 0.5 ha sur la ville de Vernaison et 0.9 ha sur la ville de Feyzin et la suppression de 7.5 ha d'espaces végétalisés à valoriser dont 7.3 sur la commune d'Irigny et 0.2 ha sur la commune de Vernaison.

Néanmoins le projet prévoit plus de 5 000 plantations d'espèces variées et adaptées dans l'emprise des îles, telles que des peupliers noirs ou blancs, des saules blancs, etc., issues de filières labellisées en végétal local, notamment pour contrer la colonisation de la renouée du Japon (et d'autres espèces exotiques envahissantes) qui bloque actuellement la régénération de la forêt.

La Métropole a mené une actualisation relative au projet de renaturation du Rhône de la CNR sans le cadre de la réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône de l'évaluation environnementale du PLU-H, préalable à sa mise en compatibilité. À ce titre, elle a été notifiée à l'autorité environnementale le 23 mars 2023, qui a rendu son avis n° 2023-ARA-AUPP-1246, délibéré le 20 juin 2023.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Lyon du 26 juillet 2023, Monsieur Jean-Pierre Bionda, retraité ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, **a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.**

Durant la période de l'enquête publique, du jeudi 2 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 4 décembre 2023 à 16h00, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique, service planification,
- à la Mairie de Feyzin, 18 rue de la mairie,
- à la Mairie de Irigny, 7 avenue de Bezanges
- à la Mairie de Vernaison, 24 place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945,

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/renaturation-rhone>.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3.

Le public pourra déposer ses observations et propositions durant la période de l'enquête publique selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Feyzin, 18 rue de la Mairie, à la Mairie de Irigny, 7 avenue de Bezanges et à la Mairie de Vernaison, 24 place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences tenues par le Commissaire-enquêteur,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/renaturation-rhone>,
- par courriel à l'adresse électronique : renaturation-rhone@mail.registre-numerique.fr,
- en les adressant par écrit au Commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/renaturation-rhone>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique sur le registre dématérialisé, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, lors de 7 permanences :

- le lundi 6 novembre 2023 de 14h00 à 17h00, à la Mairie de Feyzin,
- le vendredi 10 novembre 2023 de 9h00 à 12h00, à la Mairie d'Irigny,
- le mercredi 15 novembre 2023 de 9h00 à 12h00, à la Mairie de Vernaison,
- le vendredi 17 novembre 2023 de 11h00 à 14h00, à l'Hôtel de la Métropole,
- le jeudi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00, à la Mairie de Feyzin,
- le mardi 28 novembre 2023 de 14h00 à 17h00, à la Mairie d'Irigny,
- le samedi 2 décembre 2023 de 9h00 à 12h00, à la Mairie de Vernaison.

À l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'assemblée délibérante de la Métropole.

Le dossier soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole de Lyon. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Eric Sbrava au 04.78.63.45.17, responsable du service planification de la Métropole, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de la Métropole, situé 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : www.grandlyon.com,
- en Mairie de Feyzin, 18 rue de la mairie,
- en Mairie de Irigny, 7 avenue de Bezanges
- en Mairie de Vernaison, 24 place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945
- à la Préfecture du Département du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, située 106 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.